



Rapport annuel 2019

www.aemojb.ch

info@aemojb.ch

032 481 37 79

Pl. de la Gare 3

Case postale 26

2710 Tavannes

Contenu

Mot du Président.....	3
Membres du comité de l'Association AEMO du Jura bernois en 2019.....	4
Membres du personnel de l'Association AEMO du Jura bernois en 2019.....	4
Rapport du responsable de l'AEMO.....	5
1. Introduction.....	5
2. Mission (compléments sur le site www.aemojb.ch).....	5
3. Moyens.....	6
4. Organisation du travail.....	6
5. Evolution des suivis du 1 ^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2019.....	8
6. Alternatives aux placements.....	9
7. Types de suivis – Problématiques aggravantes.....	10
8. Fin du suivi.....	11
9. Suivis «sans suite».....	12
10. Retour des familles – Questionnaires de satisfaction.....	13
11. Commentaires des parents (exemples).....	14
12. Travail en réseau - Représentation.....	15
13. Formation continue et supervision.....	15
14. Administration – Gestion – Comptabilité.....	16
15. Conclusion.....	17
16. Remerciements.....	17
17. Annexes.....	18

Mot du Président

Chers lecteurs,

L'année écoulée ressemble à s'y méprendre aux exercices précédents en ce qui concerne la qualité des interventions réalisées dans les familles, mais aussi au feuilleton des rapports avec notre direction. En effet, si le cœur du métier de notre association nous inspire de la fierté eu égard aux retours extrêmement positifs des bénéficiaires du travail de nos intervenants, les arcanes administratives sont régulièrement source d'étonnement de la part des responsables.

L'AEMO du Jura bernois fait toujours figure d'exception dans le paysage institutionnel cantonal puisque nous sommes le seul organisme d'aide qui apporte son soutien sans facturer ses prestations aux bénéficiaires. Pourtant, nos rapports annuels démontrent avec une régularité digne de la haute précision chère à nos vallées que notre modèle est parfaitement adapté aux besoins de notre région. Notre mission première, trouver des solutions dans le milieu d'appartenance naturel, fonctionne toujours à satisfaction et, qui plus est, permet au canton de réaliser finalement une économie appréciable eu égard aux coûts exorbitants des placements institutionnels.

Pourtant, année après année, nous constatons encore la difficulté pour nos autorités de tutelle de comprendre notre modèle. Ainsi, une fois de plus serais-je tenté de dire, la conclusion du contrat de prestations a nécessité des téléphones divers pour expliquer que notre fonctionnement est totalement différent des autres institutions cantonales qui poursuivent les mêmes objectifs. La réforme des directions cantonales n'est certainement pas innocente aux problèmes administratifs rencontrés. Précisons toutefois qu'une fois le contrat de prestations signé, nous pouvons voler de nos propres ailes sans aucune interférence de nos responsables cantonaux. Ultime élément à signaler au chapitre financier, nous avons procédé à une rétrocession d'une partie de notre fortune au canton. Cette opération était attendue et les montants étaient provisionnés.

Le fonctionnement de notre service m'inspire toujours autant de fierté. En effet, être capable de conserver depuis le départ les mêmes intervenants socio-éducatifs témoigne du plaisir qu'éprouvent nos collaborateurs à travailler ensemble. Ce n'est pas une seule personne qui peut s'attribuer les louanges de cette situation, mais bien l'idée que nos employés partagent une vision commune de leur travail et érigent la responsabilité, la souplesse et le partage d'expériences en valeurs maîtresses. Comme chaque année, j'adresse un immense MERCI à tous nos collaborateurs ainsi qu'à notre directeur.

Je m'en voudrais de ne pas associer également les membres du comité à ces louanges. La qualité et la convivialité président à nos séances, que cela dure longtemps ! Excellente lecture !

Peter Gasser

Membres du comité de l'Association AEMO¹ du Jura bernois en 2019

- **M. Peter Gasser**, Président Député au Grand conseil bernois, co-président du SEfB², membre du CJB³, médiateur scolaire, enseignant secondaire
- **M. Antoine Bigler**, vice-président Ancien préfet, Prés. de l'AOUP⁴
- **M. Gilbert Ogy**, secrétaire
- **Mme Marika Sabatini** Procureure des mineurs à Moutier et Bienne
- **Mme Patricia Gamma** Directrice du Service Social Régional de la Prévôté
- **M. Marcel Winistoerfer** Maire de Moutier, enseignant spécialisé
- **M. Alain Jobé** Secrétaire du SEfB, enseignant secondaire
- **M. Jean Vaucher** Membre de l'AOUP et de la PIEA⁵
- **Mme Dominique Desilvestri** Secrétaire de la PIEA

Membres du personnel de l'Association AEMO du Jura bernois en 2019

- **M. Willy Baumgartner** Responsable du service à 25 % et Intervenant socio-éducatif à 45 %
- **Mme Norina Messer** Intervenante socio-éducative à 70 %
- **Mme Dominique Bessire** Intervenante socio-éducative à 75 %
- **M. Yves Chopard** Intervenant socio-éducatif à 60 %
- **Mme Marine Racheter** Stagiaire (FP2-HES⁶) du 1^{er} février au 30 juin 2019

Tous les collaborateurs de l'AEMO du Jura bernois sont, au minimum, au bénéfice d'un titre HES en travail social.

¹ Action Educative en Milieu Ouvert

² Syndicat des Enseignantes et Enseignants francophones bernois

³ Conseil du Jura bernois

⁴ Association des Œuvres d'Utilité publique du district de Courtelary

⁵ Plateforme des Institutions pour Enfants et Adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone

⁶ 2^{ème} Formation Pratique – Haute Ecole Spécialisée

Rapport du responsable de l'AEMO

1. Introduction

Notre rapport annuel a pour objectif de rappeler brièvement quels sont les buts et les moyens de l'AEMO et de présenter les divers types de situations dans lesquelles nous sommes amenés à intervenir. Nous tenons également à souligner la place importante de notre service au sein du réseau socio-éducatif régional et les réflexions menées afin d'adapter ou compléter nos prestations.

La mission et le fonctionnement de l'AEMO n'ont pas changé en 2019. Le nombre de nouvelles demandes a été assez soutenu tout au long de l'année au point de devoir ponctuellement différer le début de certains suivis de quelques semaines après avoir reçu les familles en entretiens préalables. La souplesse de chaque employé dans l'organisation de son temps de travail ainsi que notre flexibilité au niveau de l'intensité des suivis ont aussi permis d'éviter l'ouverture d'une liste d'attente.

Durant cette même période, nous avons observé, avec des niveaux d'implication variables, les différents « chantiers » en cours dans notre région. Aujourd'hui, nous devons malheureusement constater que la plupart des projets sont à l'arrêt, ou presque (par ex. : le groupe d'accueil d'urgence au CEPC de Courtelary et l'accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans). Nous pouvons cependant compter sur le soutien précieux de la PIEA qui a entrepris les démarches nécessaires afin que la partie francophone du canton puisse, à terme, bénéficier des structures dont elle a vraiment besoin.

Nous souhaitons depuis quelques temps élaborer un nouveau flyer. C'est aujourd'hui chose faite grâce à l'excellente collaboration que nous avons pu instaurer avec l'agence Giorgianni & Moeschler à Tavannes. Ce flyer, largement inspiré de la ligne graphique de notre site Internet, se veut simple et efficace afin que chaque famille saisisse rapidement l'offre de notre service (cf. **Annexes 15.1 et 15.2**)

Comme d'habitude, nous insérons un certain nombre de données statistiques dans notre rapport afin que chacun puisse découvrir et analyser le fonctionnement et les caractéristiques d'un service éducatif ambulatoire tel que le nôtre. Aujourd'hui, plusieurs données recouvrent uniquement les cinq dernières années (de 2015 à 2019 – l'AEMO a été créée le 1^{er} septembre 2010), ce qui nous permet d'observer quelques évolutions, notamment au sujet des problématiques et du profil des familles qui nous adressent leur demande de soutien.

2. Mission (compléments sur le site www.aemojb.ch)

*Le but essentiel de l'AEMO est de **venir en aide aux enfants et parents du Jura bernois** confrontés à des difficultés éducatives et relationnelles dans le cadre familial.*

En intervenant idéalement de manière précoce, l'AEMO aide les familles à affronter et atténuer leurs difficultés afin d'éviter que la situation ne se dégrade. L'AEMO ne se substitue pas aux placements mais, dans certaines situations, elle représente une solution alternative.

*Ainsi, nous soulignons deux notions essentielles, à savoir : **le maintien des enfants et adolescents dans leurs milieux d'appartenance** (famille, école, vie associative, etc.) et **la prévention**.*

*Dans la pratique, nous constatons que notre action n'est pas uniquement orientée vers la résolution des problèmes, mais aussi vers la manière dont les familles peuvent les gérer et «**mieux vivre avec**».*

Au-delà de la mission première de l'AEMO rappelée ci-dessus, nous suivons attentivement l'actualité et le développement des services et autres institutions de notre région en nous impliquant dans plusieurs associations et groupes de travail (nous y reviendrons plus loin). Nous assumons aussi notre rôle de « service formateur » en accueillant un-e stagiaire par année pour une période de cinq mois, en référence au partenariat défini avec la HES-SO.

3. Moyens

Le contrat de prestations que nous signons chaque année avec le canton de Berne nous permet de poursuivre les buts que nous nous sommes fixés. Le montant alloué à l'AEMO permet aux familles d'y accéder gratuitement.

Le personnel socio-éducatif peut intervenir sur l'ensemble du Jura bernois en se rendant au sein-même des familles. Les bureaux que nous occupons à Tavannes nous permettent de recevoir les membres de la famille pour les entretiens préalables et de tenir des séances internes (comité, colloque, supervision). Nous mettons également nos locaux à disposition d'autres services, associations ou professionnels de la région.

Notre dotation en personnel (2,75 EPT répartis entre 4 collaborateurs-trices à temps partiel) et la souplesse liée à l'annualisation des horaires de travail nous permettent d'absorber les nouvelles demandes lorsqu'elles sont nombreuses (avec quelques heures supplémentaires si nécessaire) et de récupérer lors des « accalmies » ou durant les périodes de vacances scolaires. Comme nous l'avons vu plus haut, cette manière de procéder nous a aidés, jusqu'à présent, à ne pas freiner notre action avec une liste d'attente potentiellement dommageable pour les familles.

4. Organisation du travail

Les familles du Jura bernois peuvent bénéficier des prestations de l'AEMO sans passer par un service de protection de la jeunesse. Autrement dit, le canton nous laisse gérer le flux des

demandes et la durée des suivis en toute confiance. Dès lors, il nous paraît important de pouvoir présenter l'organisation de notre travail et la répartition des heures qui nous sont allouées de manière transparente (cf. **Annexe 1**).

Nous tenons à rappeler que nous n'avons pas de personnel administratif. Le responsable du service dispose de 0,25 EPT pour la gestion de l'AEMO (comptabilité, salaires, RH, communication externe, représentation, etc.), tandis que chaque intervenant socio-éducatif tient lui-même ses dossiers (contrats, journaux, contacts avec le réseau, etc.).

Comme nous l'avons fait l'année précédente, nous avons reconduit diverses actions communautaires (activités réunissant plusieurs jeunes confrontés à des problèmes relationnels et souvent isolés) que nous retrouvons dans les « Prestations directement orientées vers les bénéficiaires ». Quant au suivi de notre stagiaire par Dominique Bessire, praticienne formatrice formée, nous le retrouvons dans « Autres ». Ce travail estimé à 15 % de poste est partiellement subventionné par la HES-SO. Figurent également dans cette catégorie notre représentation dans le réseau, les travaux de documentation, les échanges informels, l'organisation du service, la supervision et les jours de formation, ainsi que les absences pour maladie ou accident (heureusement très faibles dans notre service).

Cette analyse du travail nous permet de suivre et de comprendre les fluctuations d'une année à l'autre (cf. **Figure 1**). Ainsi, nous observons une légère augmentation du temps de travail directement orienté vers les bénéficiaires (entretiens, activités communautaires et temps de déplacements), une certaine stabilité au niveau du temps indirectement orienté vers les bénéficiaire (colloques, permanences, gestion des dossiers : contrats, bilans, journaux, contacts avec le réseau, etc.) et une légère diminution de la rubrique « autres » (suivi stagiaire, représentation, documentation, échanges informels, organisation, supervision, formation, congés maladie ou accident, autres.)

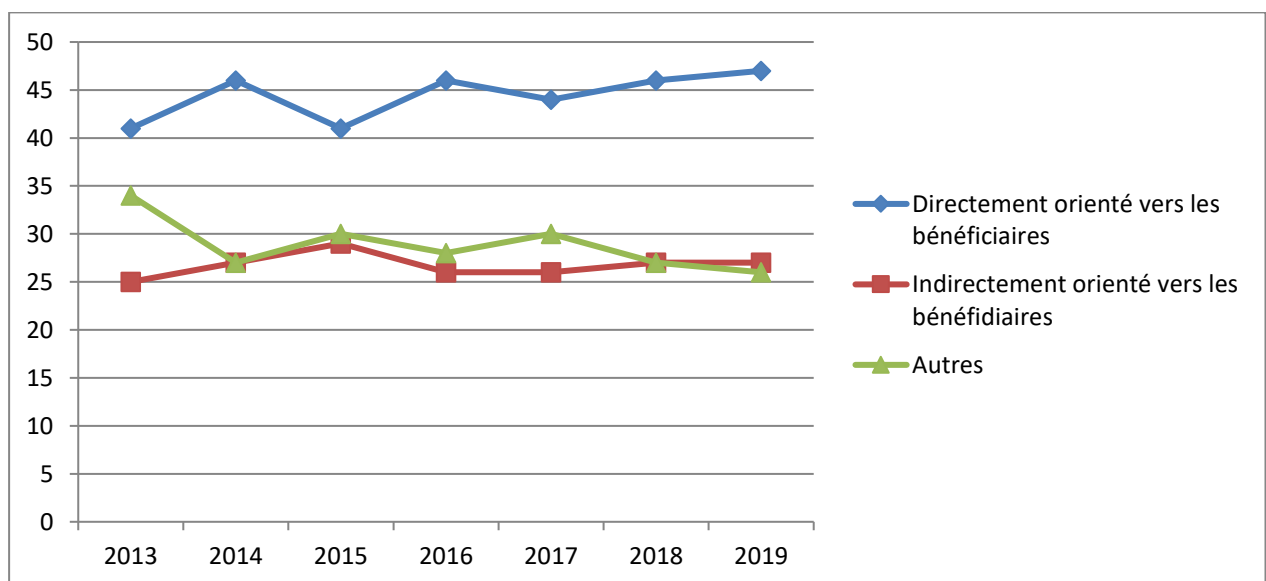


Figure 1

5. Evolution des suivis du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2019

Depuis l'ouverture de notre service éducatif en septembre 2010, nous avons reçu en moyenne une cinquantaine de familles par année (cf. **Figure 2**). Des 62 demandes que nous avons accueillies dans le courant de 2019, 19 en sont restées au stade des entretiens préalables pour diverses raisons que nous verrons plus loin. Durant la même période, 49 suivis ont pris fin. L'intensité des suivis (de 2-4 h par semaine à 1 h par quinzaine) et leur durée (en principe de 3-4 mois à 2 ans) sont variables. Au fil des années, nous constatons aussi que le nombre de dossiers réactivés (presque toujours à la demande des parents) a augmenté. Ils étaient 7 à fin 2019 pour un total de 41 depuis le début de notre activité.

Pour autant que cela se justifie, par exemple en évitant une mesure plus lourde ou contraignante, il arrive également que certains suivis, parfois ponctués d'une ou deux réactivations, se prolongent au-delà de deux ans.

Evolution des suivis du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2019

Suivis au...	Stade de la demande	Stade des entr. préal.	Classés sans suite	Prêts à démarrer	Suivis	Classés	Réactivés	Total
30.09.2010	2	3	-	-	-	-	-	5
31.12.2010	1	12	2	-	20	-	-	35
31.12.2011	19	5	11	-	16	19	-	70
31.12.2012	14	13	14	2	26	32	-	101
31.12.2013	9	8	27	-	42	64	1	151
31.12.2014	3	6	41	-	42	105	-	197
31.12.2015	9	9	48	4	25	145	6	246
31.12.2016	10	5	62	-	38	196	1	312
31.12.2017	5	3	73		30	237	4	352
31.12.2018	2	11	75	2	39	269	8	406
31.12.2019	5	4	94	2	36	318	9	468

Figure 2

Du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2019, nous avons rencontré au moins une ou deux fois 468 familles, soit environ 750 enfants et adolescents !

Rappelons enfin que les situations figurant dans le tableau sont celles pour lesquelles nous avons rencontré la famille. Depuis l'ouverture du service, nous avons enregistré environ 80 demandes supplémentaires qui ne sont pas allées au-delà des entretiens téléphoniques ou du premier entretien préalable manqué.

6. Alternatives aux placements

Même si ce n'est pas l'objectif premier de notre action (la prévention l'est davantage), nous rappelons tout de même chaque année que, dans certains cas, l'AEMO est une véritable alternative aux placements. Le tableau présenté en **annexe 2** mentionne les situations pour lesquelles le placement a été évité ou écourté en raison de la mise en place d'un suivi ambulatoire. Tout compris, le coût d'une heure d'entretien AEMO se monte environ à fr. 250.--. A titre d'exemple, un suivi assez soutenu pour deux enfants oscille entre fr. 12'000.-- et fr. 18'000.--. Le placement des deux mêmes enfants coûterait près de fr. 170'000.-- en comptant un prix de journée à fr. 250.--, soit une différence de plus de fr. 150'000.-- (sans compter le travail de l'APEA et des SSR lié à l'organisation et à l'accompagnement d'un placement institutionnel, souvent hors canton).

Ainsi, en 2019, le total des économies s'élève à fr. 1'084'600.--. Dans un petit service tel que le nôtre, les fluctuations d'une année à l'autre peuvent être importantes (cf. **Figure 3**). En effet, il suffit que deux ou trois familles avec plusieurs enfants soient concernées pour que les coûts augmentent fortement. Il n'en demeure pas moins que, sous cet angle-là, les quelques fr. 420'000.-- versés chaque année à l'AEMO s'avèrent être un « placement rentable ».

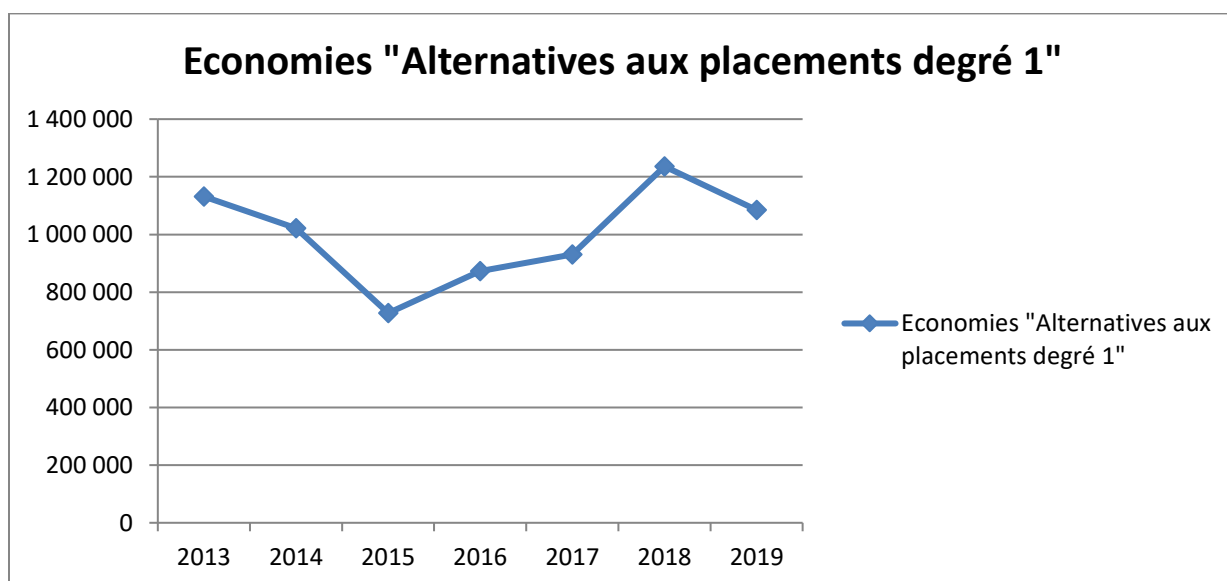


Figure 3

Nous verrons plus loin que l'action de l'AEMO ne s'oppose pas aux placements car, depuis l'ouverture du service, 29 suivis ont débouché sur un placement institutionnel. Pour certains, l'intervenant AEMO a contribué au signalement à l'APEA et/ou à l'accompagnement de la famille dans la démarche.

7. Types de suivis – Problématiques aggravantes

Par définition, la quasi-totalité des suivis AEMO relèvent de problèmes éducatifs. En parallèle, pour un tiers des situations, il est question de difficultés ou de préoccupations liées au parcours scolaire des enfants, notamment en raison de problèmes comportementaux. Nous retrouvons la même proportion d'enfants suivis par d'autres professionnels tels que pédopsychiatres, psychologues, logopédistes, psychomotriciens ou autres.

La **Figure 4** montre que, dans certains cas, d'autres situations ou problématiques tendent à complexifier la dynamique familiale. Les principales sont liées à la situation socio-économique des parents (familles monoparentales, sans emploi, migrantes, au bénéfice de l'aide sociale), à la violence (souvent verbale et psychologique, parfois physique) et à la santé (psychique et/ou physique). Nous observons aussi que l'absence du père peut être problématique. Dans une moindre mesure, nous rencontrons des parents ayant des problèmes d'addiction et des enfants hyperactifs.

Autres facteurs (pour parent-s et/ou enfant-s)

Situations ou problématiques de 2015 à 2019 (plusieurs possibles)	En %
Santé (psychique et/ou physique)	31
Aide sociale	23
Abus – violence – maltraitance	22
Famille recomposée	15
Père absent	15
Hyperactivité	10
Addictions	9
Famille migrante	8
Délits	8
Au bénéfice d'une rente invalidité (AI)	6

Figure 4

Au fil des années, nous observons une légère diminution des « problématiques multiples » au sein des familles que nous suivons, ce qui est probablement dû au fait que nous intervenons de manière plus précoce, la plupart du temps directement à la demande des parents.

8. Fin du suivi

Depuis l'ouverture de l'AEMO le 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2019, nous avons classé 327 dossiers. Durant la même période, la durée moyenne des suivis est de 11 mois. Le suivi AEMO peut prendre fin pour diverses raisons, mais dans 66 % des cas, le fait que les objectifs soient atteints ou que la situation se soit améliorée sont mentionnés.

Nous retrouvons ici les 29 suivis qui ont pris fin en raison d'un placement institutionnel, ce qui représente tout de même 9 % des familles. Bien que cette issue, qui peut être limitée dans le temps, soit presque toujours vécue comme un échec, elle peut être constructive et salutaire si elle est bien préparée et accompagnée de manière optimale. L'intervenant AEMO tient souvent un rôle important dans ce processus.

La **Figure 5** présente d'autres critères pouvant mettre fin à une collaboration avec la famille (plusieurs apparaissent parfois dans la même situation). Ils relèvent d'un manque d'implication d'un ou plusieurs membres de la famille, d'absences répétées aux rendez-vous (non-respect du contrat de collaboration), d'un déménagement hors du Jura bernois ou d'une prise en charge par un service ou professionnel plus adapté (curateur, thérapeute ou autre). Dans presque tous les cas, la fin du suivi est discutée et argumentée au cours du bilan final. Souvent décidée en accord avec la famille, elle peut aussi l'être de façon unilatérale.

Il est intéressant de constater que certains parents n'étant pas suffisamment ouverts à ce type de collaboration nous recontactent plusieurs mois, voire plusieurs années, après avoir résilié le contrat pour relancer le processus, ce que nous acceptons en principe au terme d'un nouvel entretien préalable. Aujourd'hui, 15 à 20 % des familles suivies relèvent de « dossiers réactivés ».

Fin du suivi (raison-s) au 31.12.2019 : 327

	Raison-s (plusieurs possibles)	Nombre	En %
1	Amélioration de la situation	134	41
2	Objectifs atteints	81	25
3	Manque d'implication de la famille (parents et/ou enfants)	45	14
4	Mandat éducatif assumé par un SSR (curatelle éducative)	36	11
5	Placement institutionnel (initié ou non par l'AEMO)	29	9
6	Suivi psychologique	27	8
7	Résiliation du contrat par l'AEMO	25	8
8	Changement de domicile (hors du Jura bernois)	22	7
9	Suivi de plus de 2 ans	18	6
10	Absences répétées aux rendez-vous	12	4
10	Signalement à une autorité (en principe l'APEA)	12	4
12	Résiliation du contrat par la famille	9	3
	Autres	21	7

Figure 5

9. Suivis «sans suite»

Un des objectifs principaux des entretiens préalables est de vérifier l'adéquation entre la demande de la famille, parfois du curateur, la mission de l'AEMO et les compétences de ses collaborateurs. Au 31 décembre 2019, nous observons qu'environ 20 % des situations ont été classées «sans suite». Pour être précis, il s'agit de familles que nous avons reçues à un, deux, voire trois entretiens préalables, avec lesquelles nous avons convenu que le suivi AEMO n'allait pas démarrer (cf. **Figure 6**).

Sans suite (raison-s) au 31.12.2019 : 105

	Raison-s (plusieurs possibles)	Nombre	En %
1	Pas de besoins manifeste (ou « ça va mieux ! »)	50	48
2	Suivi psychologique	21	20
3	Refus de l'adolescent-e	19	18
4	Refus du-des parent-s	18	17
5	Suivi socio-éducatif existant (curatelle ou autre)	14	13
6	Plusieurs rendez-vous manqués (plus de réponse ou de demande)	11	10
7	Placement institutionnel	7	7
8	Signalement (des parents ou autres à l'APEA)	6	6
9	Problématique au niveau du couple	4	4
	Autres	16	15

Figure 6

Pour la moitié des « sans suite », nous et/ou la famille avons considéré que le besoin n'était pas manifeste. Parfois, un ou deux entretiens suffisent à détendre la situation et les parents nous disent clairement que «ça va mieux!». Dans d'autres situations, nous orientons la famille vers une prise en charge plus adaptée (conseil conjugal, thérapie, etc.). Il arrive aussi qu'un parent renonce finalement aux services de l'AEMO. Enfin, un placement est parfois préférable à un suivi éducatif ambulatoire.

En définitive, cette manière de procéder limite le nombre de situations dans lesquelles nous pourrions démarrer avant de constater que le suivi AEMO n'est pas l'outil pertinent ou, comme c'est déjà arrivé, qu'un parent nous dise qu'il ne peut accepter l'intrusion d'un éducateur à la maison. Il est toutefois intéressant de constater qu'à ce jour 10 dossiers classés sans suite ont été activés ultérieurement à la demande des parents !

10. Retour des familles – Questionnaires de satisfaction

Il est important pour nous d’avoir un retour des familles lorsqu’un suivi AEMO s’achève. C’est pourquoi nous leur remettons un questionnaire de satisfaction au terme du bilan final leur permettant de porter un regard critique et constructif sur notre collaboration. Le cas échéant, ces remarques nous amèneront à adapter notre mode d’intervention, éventuellement à en revoir certains principes (précisons que nous ne remettons pas de questionnaire lors de suivis très courts pour lesquels ni contrat, ni bilan n’ont pu être établis).

Au 31 décembre 2019, nous avons remis 220 questionnaires aux parents, dont 165 (75 %) nous ont été retournés. Parallèlement, 34 intervenants sociaux et 22 adolescents ont également pu donner leurs appréciations. La synthèse des résultats est réjouissante car, sur la base de notes de 1 à 6, notre moyenne générale pour les parents s’élève à 5,76 (cf. **Figure 7**).

Dans 67 % des cas les parents disent que les objectifs ont été tout ou partiellement atteints. 10 % jugent que les objectifs ne sont pas atteints, mais que le suivi AEMO est satisfaisant. A ce jour, seule une famille a jugé notre collaboration insatisfaisante. Et, gardons le meilleur pour le fin, 22 % des parents estiment que les objectifs ont été atteints au-delà des espérances !

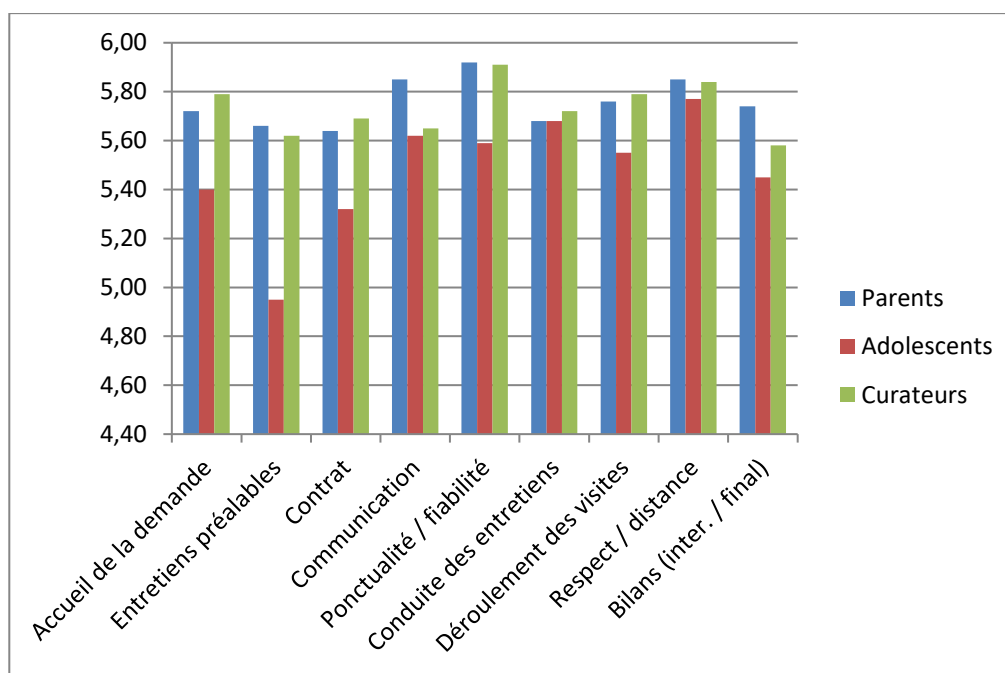


Figure 7

11. Commentaires des parents (exemples)

Même si les objectifs ont été atteints que partiellement (la cause est que notre situation familiale est complexe), l'action de l'intervenant AEMO a été tout à fait positive.

Nous sommes très contents de votre aide sans jamais avoir de jugement de votre part. Nous sommes à nouveau une famille réunie. Nous ne lâcherons rien et continuerons à tenir la barque.

La prise en charge de la part de l'AEMO a été pour nous très bénéfique. Nous avons pu repartir sur des bases solides, stables. Le fait d'avoir eu une personne neutre au sein de notre famille durant cette année passée nous a permis de reprendre notre souffle après ce « tsunami ». Nous avons pu nous confier, mais aussi réfléchir aux problèmes divers entre chaque séance pour les exprimer ensuite.....

Je suis très contente d'avoir passé les deux ans avec l'AEMO. Un souhait : pouvoir entretenir une communication avec l'AEMO si besoin.

La présence de l'AEMO m'a libérée de ma frustration et a réglé certains malentendus avec les personnes du réseau et m'a aidée à accompagner ma fille dans l'estime de soi.

Déçue du résultat final si je peux m'exprimer ainsi. Lors de nos entretiens, j'ai beaucoup lâché prise comme vous me l'avez fait comprendre, mais ma fille n'a pas changé.....

Tout s'est très bien déroulé selon les attentes que l'on avait face à la vie de famille, plus particulièrement axée sur le comportement des enfants. Mais la problématique principale s'est trouvée être dans le couple et, en accord avec Mme ..., c'est à nous parents de travailler à présent ceci (ce que nous faisons en thérapie de couple). Merci pour votre aide précieuse !

Un grand merci à Mme pour sa précieuse collaboration, son engagement, son savoir-faire, son professionnalisme, ses conseils, ses «feed-back», son regard extérieur. J'ai beaucoup apprécié son humilité, sa simplicité dans les contacts.

Suivi très satisfaisant, mais les objectifs n'ont que partiellement été atteints car nous sommes confrontés à un refus de la part de notre fils de se remettre en question puisque, selon lui, le problème ne vient que de nous. Il doit encore grandir en maturité et apprendre l'empathie. Nous sommes reconnaissants du travail et des efforts entrepris par M.

Dans l'ensemble, tout s'est bien passé. Vous avez su faire comprendre à notre fils que la vie n'est pas si facile. A l'heure actuelle, il va prendre une chambre à et rentrer le week-end. Il se réjouit !

Un grand merci à M. pour son dévouement, sa ponctualité, son soutien, son encouragement, sa disponibilité, son écoute, sa compréhension, son sourire et sa bonne humeur. Merci aussi à l'AEMO d'exister !

12. Travail en réseau - Représentation

Nous restons attentifs au maintien des liens avec nos partenaires du réseau (SSR⁷, écoles, SPEA⁸, UHPA⁹, etc.) et ne manquons pas de solliciter des rencontres si nécessaire. Cela a par exemple été le cas en 2019 avec l'APEA, les deux inspecteurs scolaires du Jura bernois et les travailleuses sociales en milieu scolaire de Moutier. Le but de ces rencontres est de collaborer au mieux afin d'apporter l'aide adéquate aux familles qui en ont besoin.

Dans la même logique, nous avons participé à divers débats menés dans la région, notamment grâce à notre présence active au sein de plusieurs associations (PIEA, GAS¹⁰, apemo.ch¹¹, Réseau Santé-Social, réseau cantonal de la petite enfance, etc.).

Le tableau présenté en **annexe 3** rappelle que notre région est bien dotée au niveau de l'intervention précoce et de la protection de la jeunesse. Il est important que les différents acteurs se connaissent et veillent à une bonne coordination afin d'éviter les doublons ou la multiplication des interventions qui, à terme, peuvent se révéler contre-productives.

13. Formation continue et supervision

Nous accordons de l'importance à la formation continue de nos employés qui évoluent dans un monde en mouvement et interviennent au sein de familles confrontées à des problèmes variés. C'est pourquoi, dans la mesure de nos moyens et de nos disponibilités, chaque collaborateur peut s'inscrire à quelques journées de formation. Quoi qu'il en soit, un retour est toujours proposé à l'équipe afin que chacun puisse s'enrichir de l'expérience de ses collègues.

En 2019, nous avons limité les jours de formation au bénéfice des séances de supervision avec Jean-Luc Tournier. Ses apports théoriques et pratiques nous sont très précieux. Ils nous permettent d'être davantage pertinents et « d'oser » d'autres approches dans les familles.

Nous avons malgré tout bénéficié de quelques jours de formation bien choisis afin de parfaire nos compétences et la qualité de nos interventions dans les familles. Ainsi notre équipe dans son ensemble a participé à la journée thématique qui a suivi l'assemblée générale de l'apemo.ch sur le thème de la « Gestion de l'information à travers les rapports et autres modes de communication ». Dominique Bessire a suivi la formation AIDES (Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité) organisée par l'AEMO du canton de Neuchâtel et une autre sur « La violence – Mieux la comprendre pour la transformer ». Elle participe également aux rencontres organisées par l'antenne régionale de Gouvernail. De son côté, Norina Messer a suivi quelques jours de formation organisés par Appartenance sur le thème de la migration.

⁷ Services Sociaux Régionaux

⁸ Service Psychologique pour Enfants et Adolescents

⁹ Unité d'Hospitalisation Psychiatrique pour Adolescents à Moutier

¹⁰ Groupement d'Action Sociale du Jura bernois

¹¹ Groupement des AEMO et pratiques éducatives en milieu ouvert de Suisse latine

14. Administration – Gestion – Comptabilité

Le fonctionnement général du service et la gratuité des prestations pour les familles nous permettent d'alléger au maximum le temps lié à l'administration et à la gestion financière de l'AEMO. Ainsi, le quart de poste attribué au responsable du service lui permet de s'occuper des RH (gestion du personnel, salaires et charges sociales, etc.) des finances (paiements, budget, comptabilité) et des contacts avec le canton et le réseau. Les permanences ainsi que la tenue des dossiers des familles (correspondance, contrats, bilans, rapports, journaux, etc.) sont assumées par chaque collaborateur.

Comme c'était le cas en 2018, les comptes 2019 de l'AEMO (cf. **annexes 4.1-4.3**) se soldent par un excédent de charges. Il s'élève pour cette année à fr. 27'347.--. Ce résultat négatif s'explique de la manière suivante : fr. 2'770.-- : achat de meubles de bureau (archivage et présentoir); fr. 3'700.-- : conception et impression du nouveau flyer ; le solde est directement lié aux charges de personnel. Nos collaborateurs sont expérimentés et très fidèles. Ainsi, depuis l'ouverture de l'AEMO en septembre 2010, nous n'avons enregistré aucun départ, donc aucun gain de rotation. Les montants des salaires et des charges (3 employés sur 4 ont plus de 50 ans) ont augmenté plus vite que les montants alloués par canton. En même temps, nous n'avons absolument rien dépensé pour des frais d'annonces pour d'éventuels postes à repourvoir.

La gestion à long terme des montants alloués par le canton depuis l'ouverture de notre service le 1^{er} septembre 2010 nous permet, après quelques années de « bénéfices », de puiser dans nos réserves pour absorber les « déficits » enregistrés depuis 2017.

Un petit regard dans le rétroviseur nous permet d'observer l'évolution de nos charges au cours des six dernières années. Le premier exercice comptable de l'Association AEMO du Jura bernois créée le 1^{er} septembre 2012 couvrant seize mois (du 01.09.12 au 31.12.13) nous amène à le laisser de côté pour conserver uniquement les exercices des six dernières années. Et voilà ce qu'ils nous indiquent :

Année	Contribution cantonale	Charges	Augmentation	Résultat	Fortune au 31.12
2014	405'089	378'555		26'534	125'464
2015	407'200	385'929	1,95 %	21'271	146'735
2016	410'100	408'639	5,88 %	1'461	148'196
2017	400'000	419'652	2,69 %	-19'652	128'544
2018	412'360	437'381	4,21 %	-25'021	103'523
2019	420'426	447'773	2,38 %	-27'347	76'176

Nous nous permettons encore de revenir brièvement au sujet de l'AEMO qui représente, parfois, une véritable « alternative aux placements » et aux bénéfices qui en résultent. Les montants présentés ci-dessous sont considérables et nous permettent d'affirmer que, même si nos projections étaient hasardeuses ou sujettes à une marge d'erreur, l'investissement engagé dans un service ambulatoire et de prévention tel que le nôtre est tout à fait rentable !

Année	Coûts estimés des placements évités ou interrompus	Charges de l'AEMO	Différence (économies sur 5 ans)
2014	1'102'000	378'555	723'445
2015	790'400	385'929	404'471
2016	957'600	408'639	548'961
2017	1'048'800	419'652	629'148
2018	1'235'958	437'381	798'577
2019	1'084'604	447'773	636'831
Total :	6'219'362	2'477'929	3'741'433

15. Conclusion

Nous espérons qu'à la lecture de ce rapport annuel, votre perception de l'AEMO du Jura bernois soit la plus claire possible. Les **annexes 1 à 15** vous donneront encore quelques informations utiles.

En toutes circonstances, il est possible de nous contacter pour avoir des précisions complémentaires ou pour organiser une rencontre.

16. Remerciements

Nous tenons à remercier les membres de notre comité de leur soutien et de l'intérêt qu'ils portent à notre action, les instances cantonales qui financent l'intégralité de nos prestations, les services et les professionnels du réseau de leur précieuse collaboration. Enfin, merci aux enfants, adolescents et parents de la confiance qu'ils nous accordent, de leur reconnaissance et de l'énergie qu'ils déploient pour vivre au mieux des situations souvent complexes et pour s'intégrer dans une société qui ne l'est pas moins.

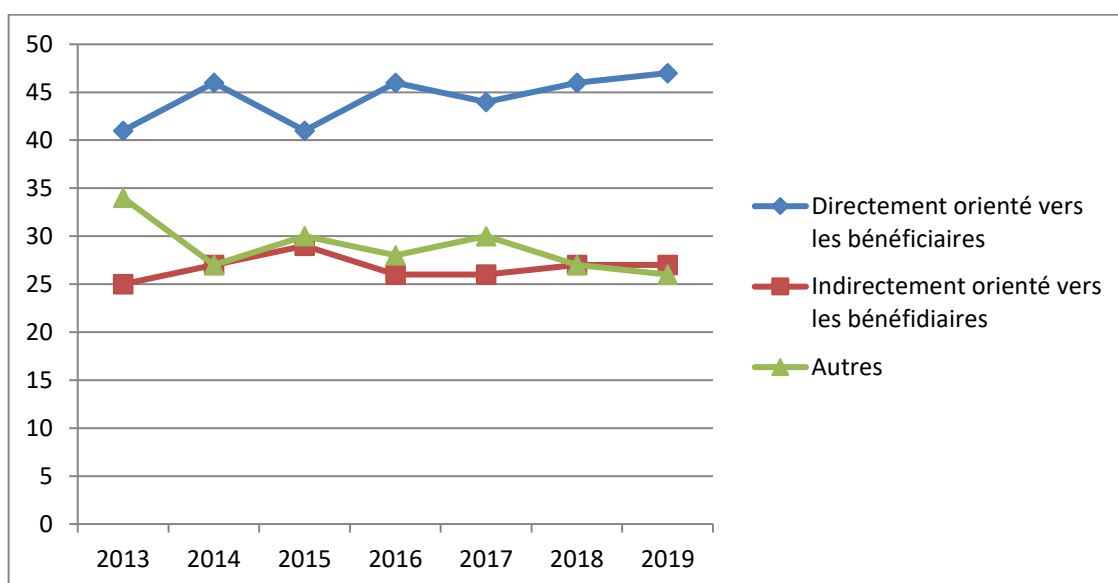
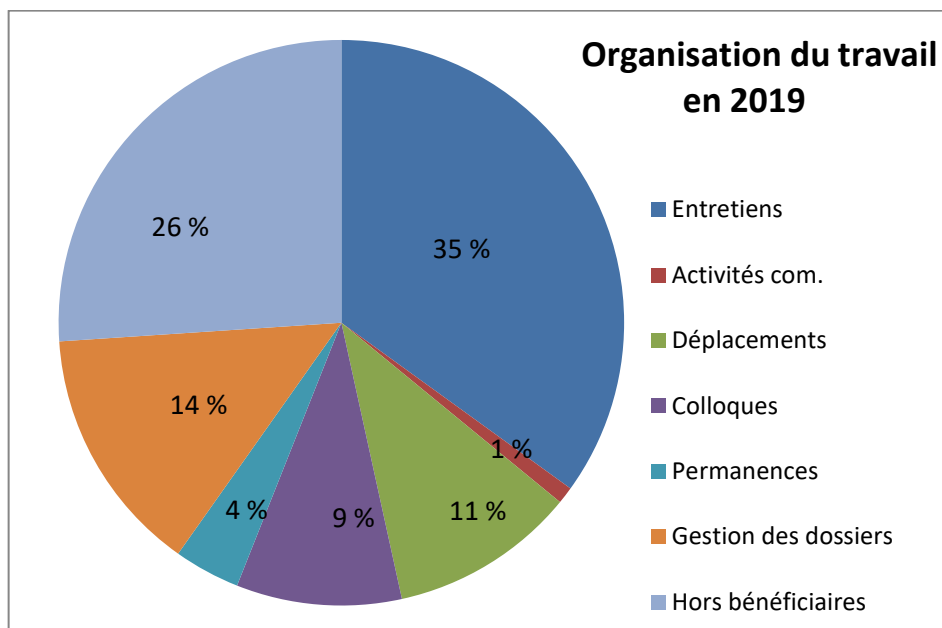
Willy Baumgartner

Tavannes, le 5 mai 2020

17. Annexes

1. Organisation du travail
2. Alternatives aux placements – Estimation des économies en 2019
3. Réseau professionnel (liste non exhaustive)
4. Comptes 2019
5. Origine de la demande
6. Lieu des entretiens
7. Entretiens avec
8. Répartition par district
9. Nationalité
10. Statut professionnel du-des parent-s
11. Lieu de vie des enfants
12. Références
13. Prévention
14. Age au début du suivi
15. Nouveau flyer AEMO du Jura bernois

Annexe 1



Annexe 2

Coût par dossier et économies sur les "alternatives aux placements degré I" en 2019

Stat. no 4

Une heure d'entretien AEM O = fr. 250.-

Prix d'un placement (estimation) = fr. 250.- par jour / fr. 7'600.- par mois / fr. 91'250 par année

Dossier numéro.....	Nombre d'entretiens	Durée des entretiens (en minutes)	Durée des entretiens (en heures)	Coût (fr. 250.-/heure d'entretien)	Déplacements (en minutes)	Déplacements (en heures)	Nombre d'enfants suivis	Nombre d'enfants dans la famille	Alternative au placement "Degré I"	Enfants concernés par le placement	Durée du placement "Degré I" (en mois)	Coût des placements "Degré I" (fr. 250.-/journée)	Economies pour placements "Degré I"
13-14-R1	6	350	5.83	1'458	100	2	2	2	1	1	5	38'000	36'542
13-35-R1	30	2595	43.25	10813	490	8	2	2	1	2	12	182'400	171'588
13-45-R1	13	960	16.00	4'000	135	2	2	2	1	1	6	45'600	41'600
15-17-R1	14	895	14.92	3'729	105	2	2	2	1	1	5	38'000	34'271
16-17-R1	11	976	16.27	4'067	300	5	2	2	1	1	2	15'200	11'133
17-25	18	1'030	17.17	4'292	680	11	2	2	1	2	8	121'600	117'308
18-08	32	2'235	37.25	9'313	685	11	2	2	1	1	12	91'200	81'888
18-17	17	1'050	17.50	4'375	665	11	1	1	1	1	11	83'600	79'225
18-26	20	1'225	20.42	5'104	200	3	1	1	1	1	12	91'200	86'096
18-46	15	790	13.17	3'292	150	3	1	2	1	1	9	68'400	65'108
19-02	27	2'045	34.08	8'521	990	17	1	1	1	1	11	83'600	75'079
19-06	21	1'395	23.25	5'813	370	6	1	2	1	1	10	76'000	70'188
19-18	10	755	12.58	3'146	340	6	3	3	1	3	2	45'600	42'454
19-19	12	825	13.75	3'438	160	3	1	1	1	1	8	60'800	57'363
19-20	16	1'230	20.50	5'125	285	5	1	1	1	1	8	60'800	55'675
19-21	23	1'725	28.75	7'188	360	6	1	1	1	1	8	60'800	53'613
19-42	7	510	8.50	2'125	185	3	3	3	1	1	1	7'600	5'475
292	20'591	343.18	857.96	6'200	103	28	30	17	21	130	1'170'400	1'084'604	

Remarque : Les prix des placements sont très variables (institution cantonale ou extra-cantonale, placement familial, time-out, etc.). Nous avons choisi fr. 250.- par jour et par enfants en référence aux tarifs du CEPC à Courtelary et de St-Germain à Delémont, institutions relativement "bon marché" de la région.

Annexe 3

AEMO du Jura bernois - Travail en réseau (liste non exhaustive)

Services - Institutions	Age des enfants, adolescents et jeunes suivis :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
AEMO du Jura bernois		info@aemojb.ch																								
Professionnels : éducateurs - HES en travail social																										
Centre régional de puériculture		reconvilier@cp-be.ch																								
Professionnels : infirmiers en pédiatrie - puéricultrices																										
Service éducatif itinérant (SEI)		biel@frueherziehungsdienst.ch																								
Professionnels : éducateurs - pédagogie curative - ergothérapie																										
Crèches et Ecoles à journée continue (EJC = Unité d'accueil pour écoliers)																										
Professionnels : éducateurs/trices de l'enfance - ASE																										
Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)		spe-tavannes@erz.be.ch																								
Professionnels : pédopsychiatres - psychologues - ortho. - psychomotriciens																										
Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents à Moutier (UHPA)		liliane.mercerat@gef.be.ch																								
Professionnels : pédopsychiatres - psychologues - infirmiers - éduc. - ens.																										
APEA - Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte		info.apea-ib@jgk.be.ch																								
Professionnels : juristes - travailleurs sociaux																										
Services de protection de la jeunesse (SSR - Services Sociaux Régionaux)																										
Professionnels : assistants sociaux - HES en travail social																										
Ministère public des mineurs (ex. TM)		marika.sabatini@justice.be.ch																								
Professionnels : juristes - assistants sociaux - HES en travail social																										
Médiation et travail social dans les écoles (scolarité en général)																										
Professionnels : éducateurs - enseignants - médiateurs scol. - infirmiers scol.																										
Centre Educatif et Pédagogique à Courtelary (CEPC)		info@cep-courtelary.ch																								
Professionnels : éducateurs - HES en travail social - thérapeute de famille																										
Clinique de jour à Bienne		annina.renk@gef.be.ch																								
Professionnels : pédopsychiatres - psychologues - éducateurs - enseignants																										
Centres d'animation jeunesse (AJR à Malleray)		info@a-r.ch																								
Professionnels : animateurs socio-culturels - HES en travail social																										
Orientation professionnelle et personnelle du Jura bernois		opp.tavannes@erz.be.ch																								
Professionnels : psychologues en orientation - case management																										
Santé bernoise - Informations et prévention		bienne@beres.ch																								
Professionnels : divers																										

Annexe 4.1



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

de l'exercice 2019

AEMO du Jura bernois (Action Educative en Milieu Ouvert), Tavannes

à l'attention de l'assemblée générale de l'Association des Œuvres
d'Utilité Publique du district de Courtelary AOUP, Courtelary

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'AEMO du Jura bernois (Action Educative en Milieu Ouvert), Tavannes, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'association de l'AEMO du Jura bernois alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Bienne, le 4 février 2020

ARISTA FIDUCIAIRE SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gabriel Genesi'.

Gabriel Genesi
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Annexe 4.2

AEMO du Jura bernois (Action Educative en Milieu Ouvert), Tavannes

Bilan

Aux 31 décembre ...	Réf.	2019	2018
		CHF	CHF
Actif			
Trésorerie		79'050.50	105'861.40
Comptes de régularisation actifs	2.10	0.00	1'000.00
Actif circulant		79'050.50	106'861.40
Actif immobilisé		0.00	0.00
Total de l'actif		79'050.50	106'861.40
Passif			
Comptes de régularisation passifs	2.11	2'875.40	3'339.00
Capitaux étrangers à court terme		2'875.40	3'339.00
Réserves facultatives issues de bénéfices cumulés	2.12	76'175.10	103'522.40
Capitaux propres		76'175.10	103'522.40
Total du passif		79'050.50	106'861.40

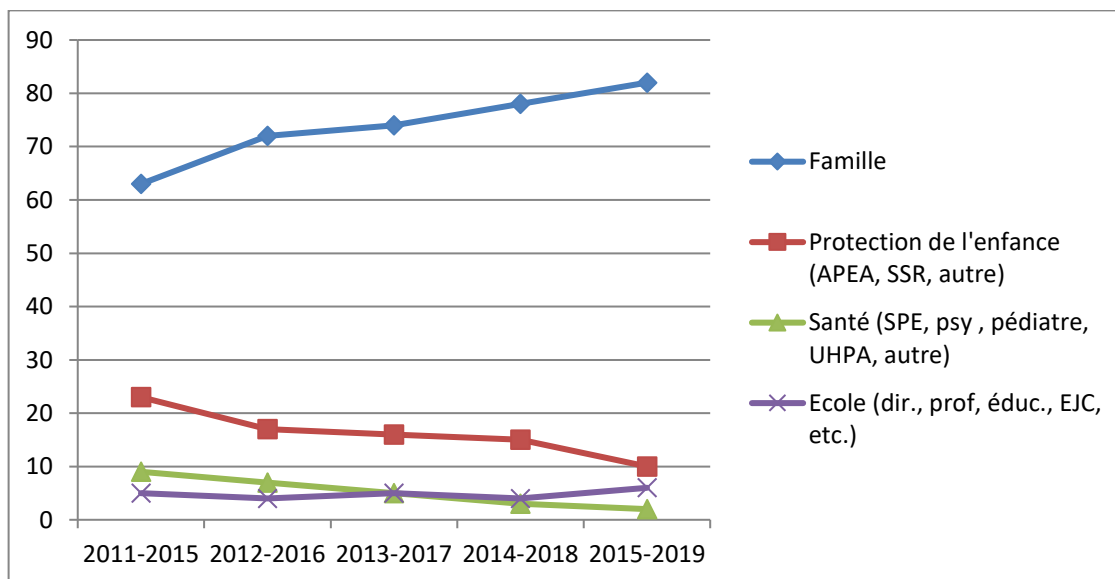
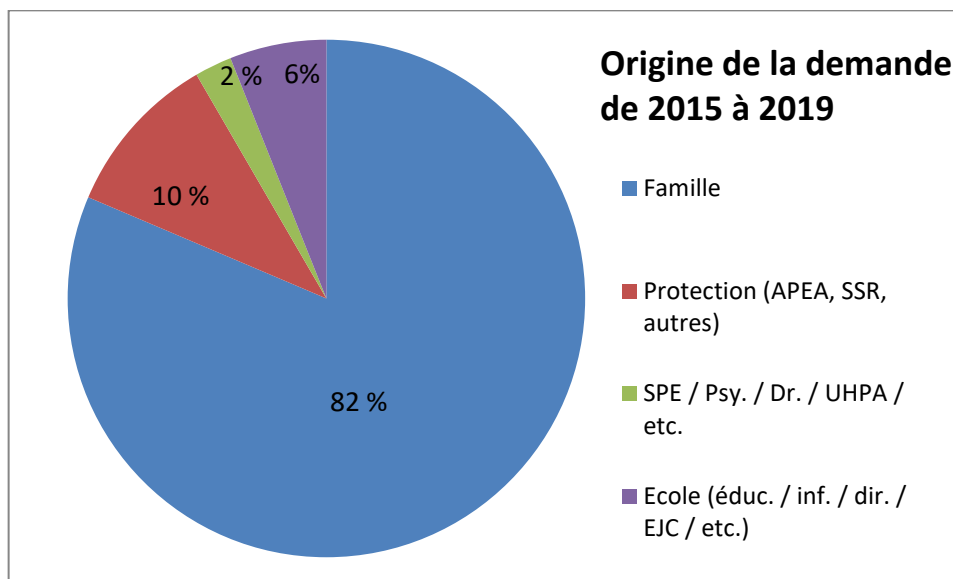
Annexe 4.3

AEMO du Jura bernois (Action Educative en Milieu Ouvert), Tavannes

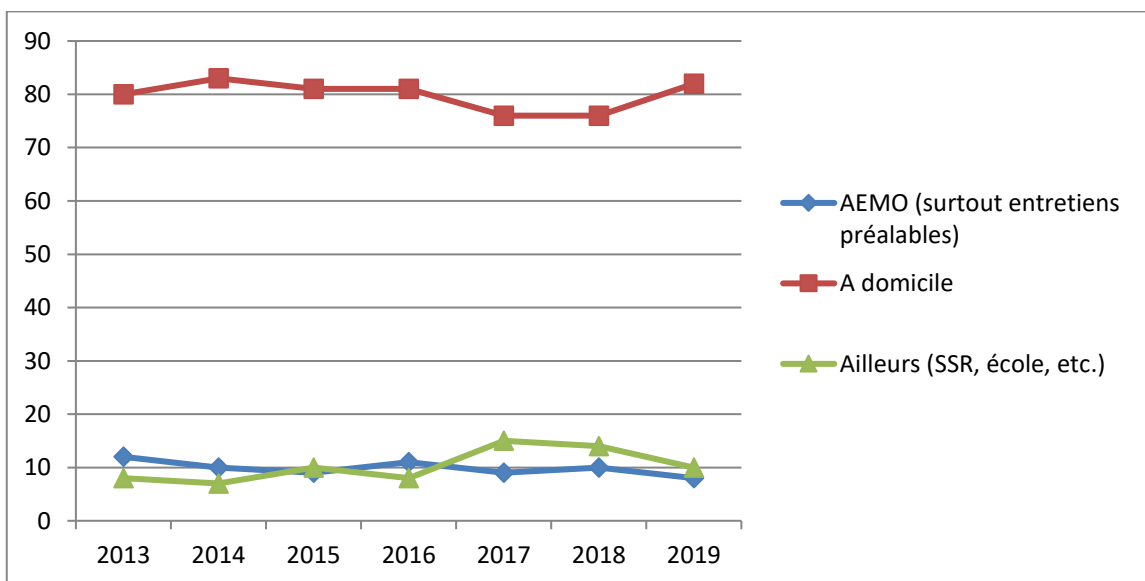
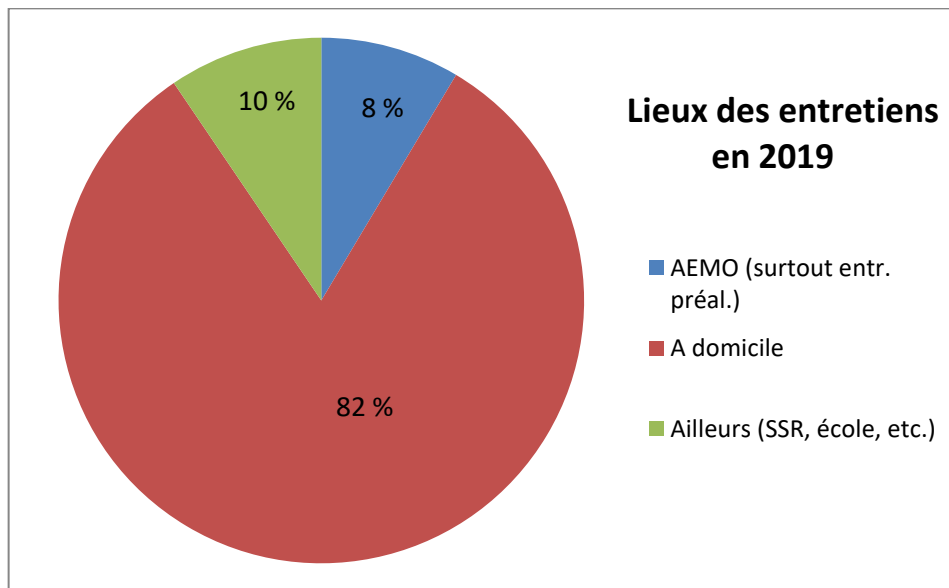
Compte de résultat

Pour la période du 1.1. au 31.12.	Réf.	2019	2018
		CHF	CHF
Contributions du canton de Berne		420'426.00	412'360.00
Total Produits d'exploitation		420'426.00	412'360.00
Charges de personnel	2.13	-405'422.10	-396'562.15
Ménage		-159.00	-138.25
Entretien et réparation des immobilisations corporelles immeubles et meubles		-3'699.50	-2'226.40
Charges d'investissements		-10'800.00	-10'800.00
Energie et eau		-1'615.15	-1'572.90
Ecole, formation et loisirs		-528.25	-607.80
Bureau et administration	2.14	-11'615.65	-9'828.85
Autres charges d'exploitation	2.15	-13'903.10	-15'609.15
<i>Total Autres charges d'exploitation</i>		<i>-42'320.65</i>	<i>-40'783.35</i>
Charges et produits financiers	2.16	-30.55	-35.70
Résultat de l'exercice		-27'347.30	-25'021.20

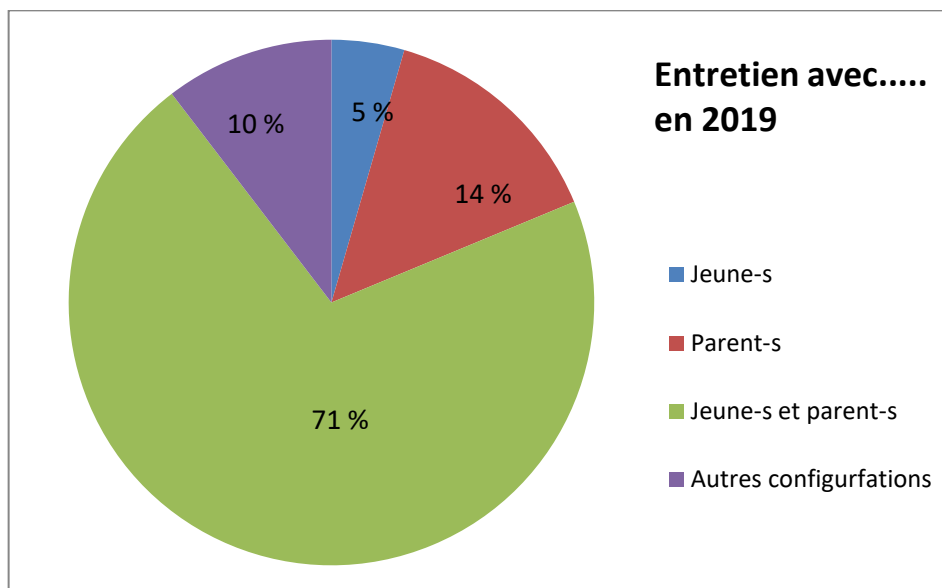
Annexe 5



Annexe 6



Annexe 7

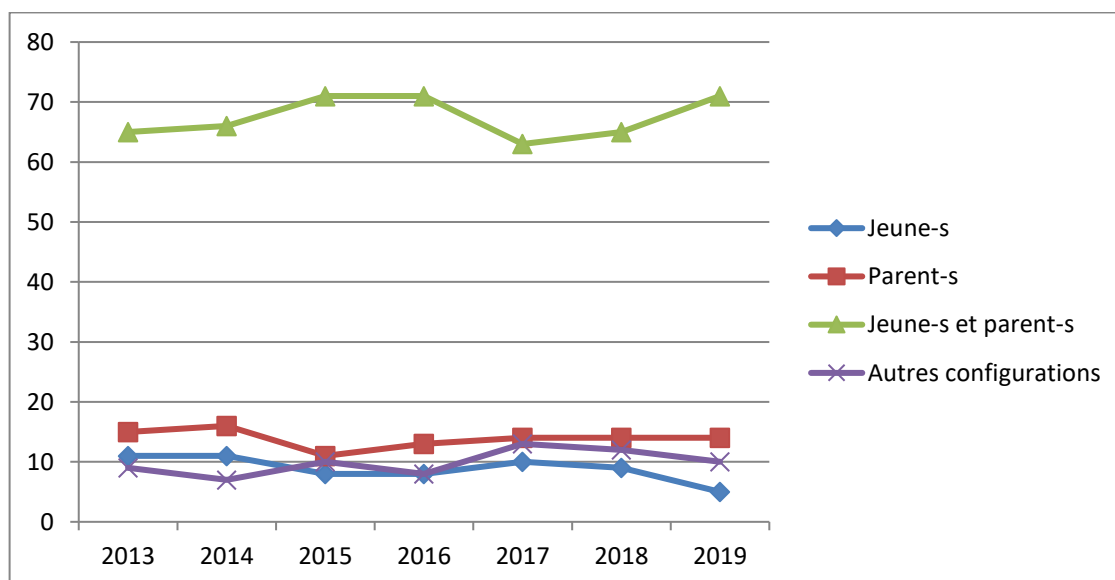


Durée moyenne des entretiens en 2019 :

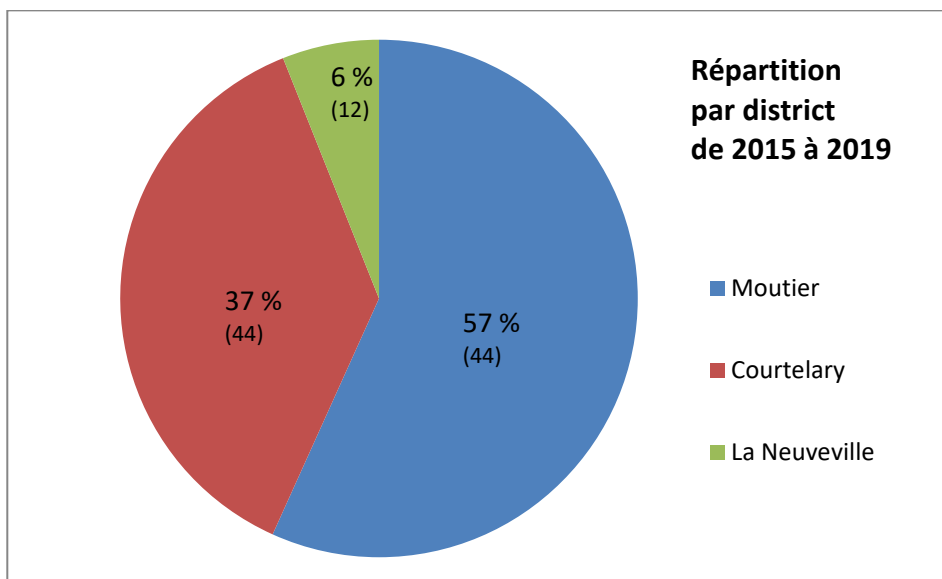
74 minutes

Durée moyenne des déplacements par entretien en 2019 :

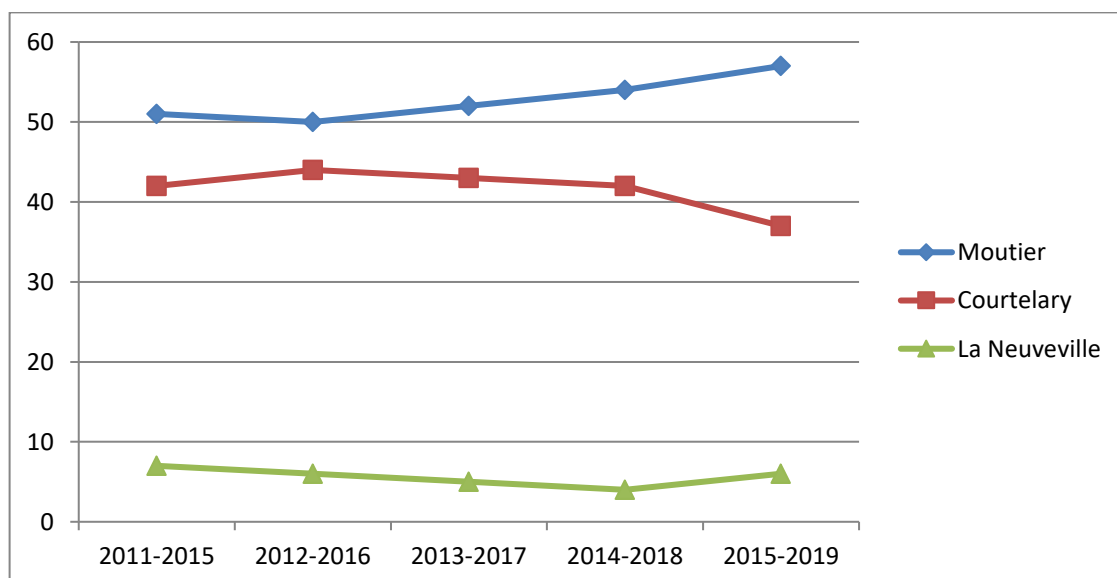
23 minutes



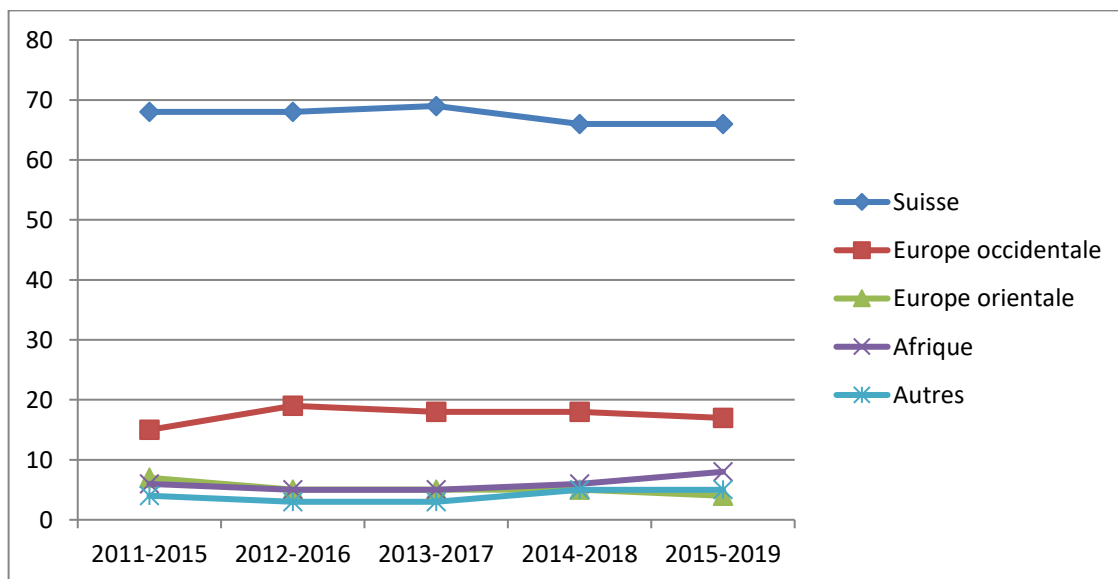
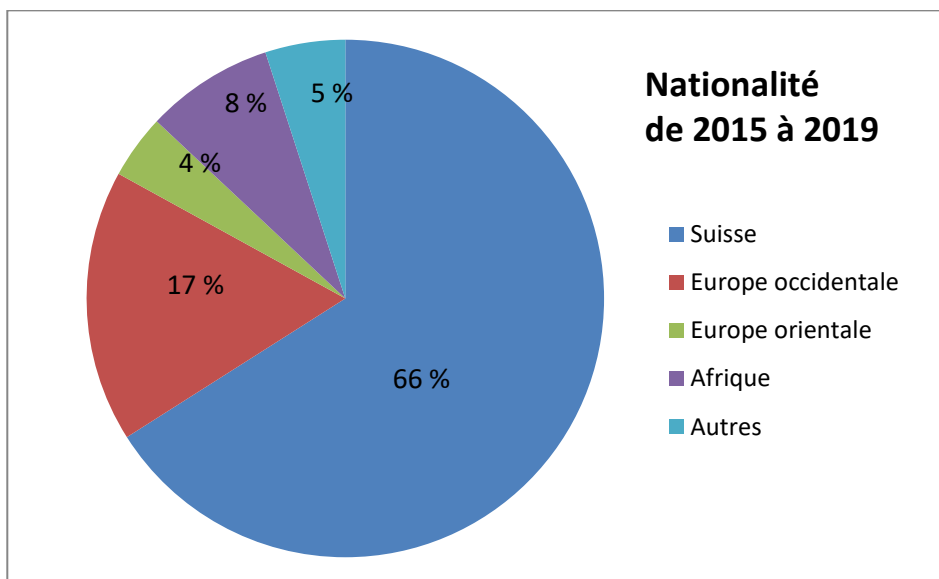
Annexe 8



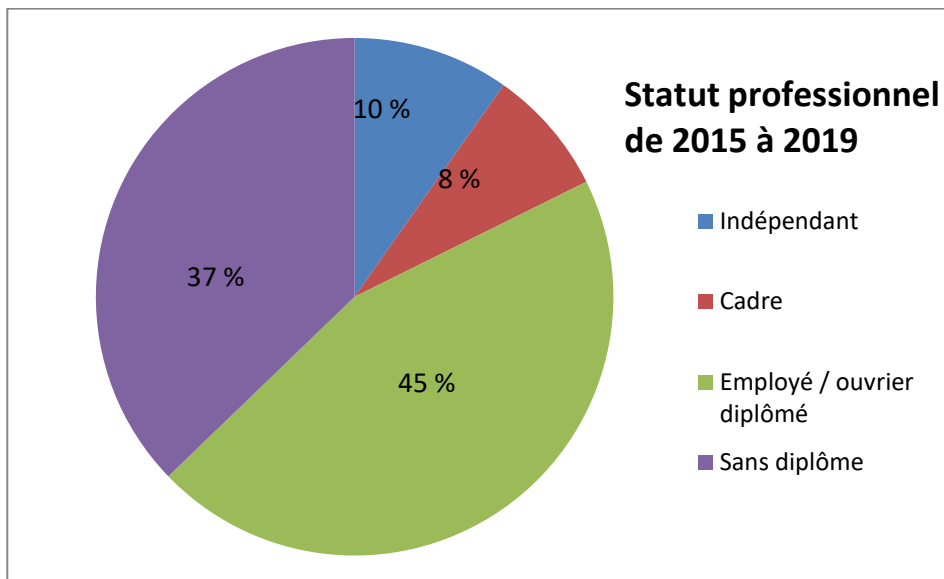
(Entre parenthèses, le % d'habitants par district du Jura bernois)



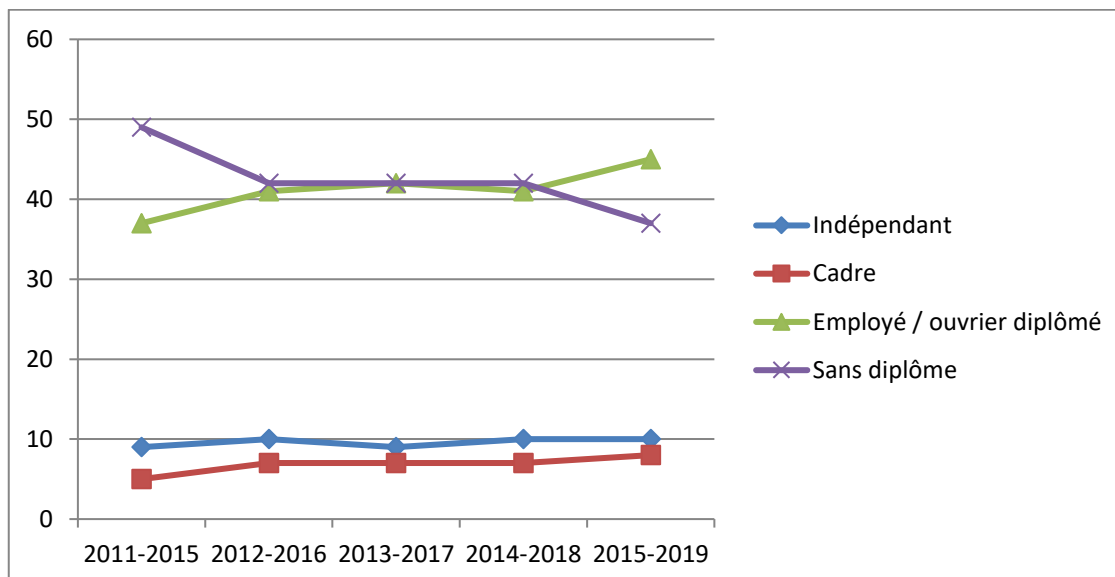
Annexe 9



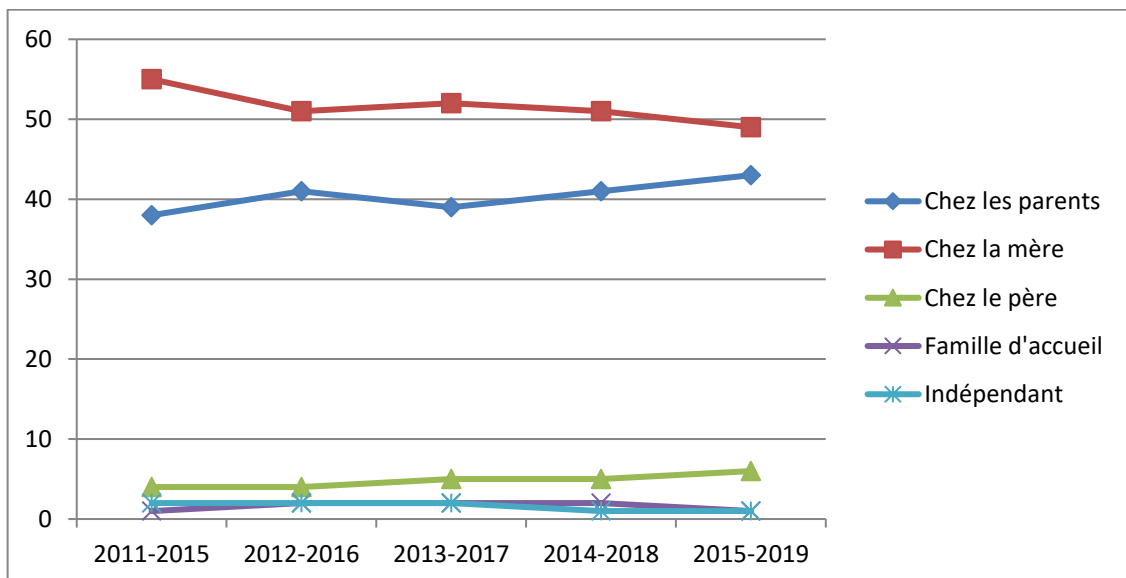
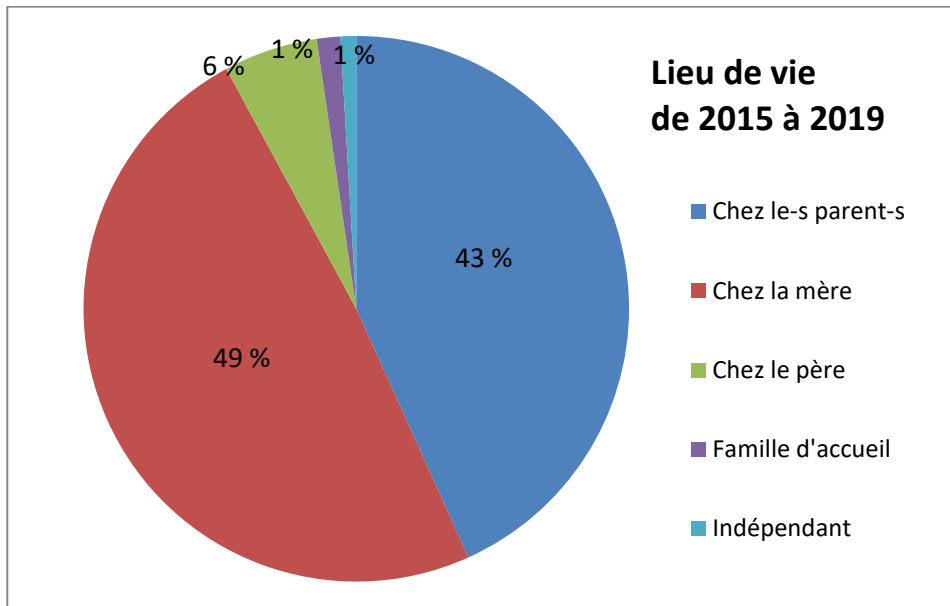
Annexe 10



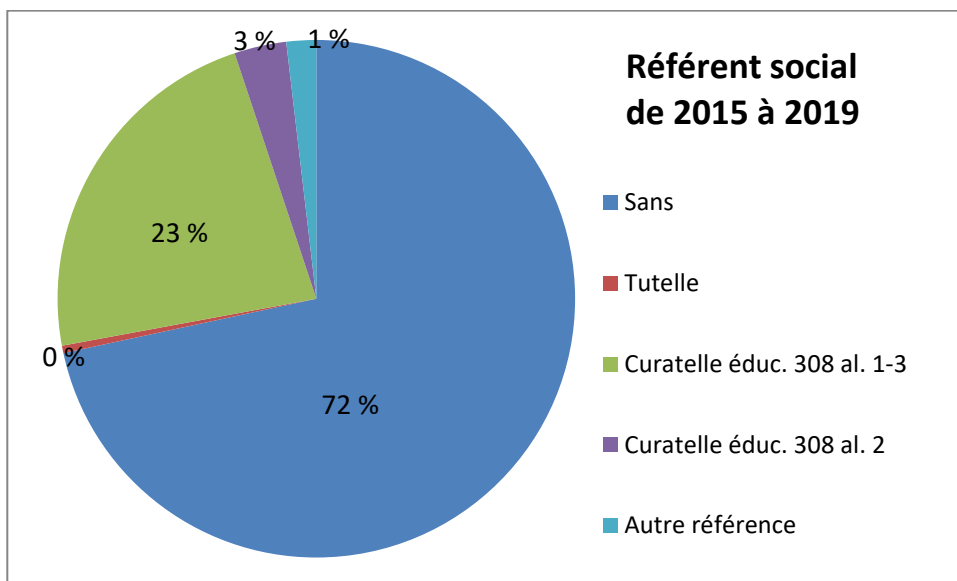
**23 % des familles suivies par l'AEMO sont au bénéfice de l'aide sociale
10 à 15 % sans emploi (avec ou sans indemnités de chômage)
6 % au bénéfice d'une rente AI**



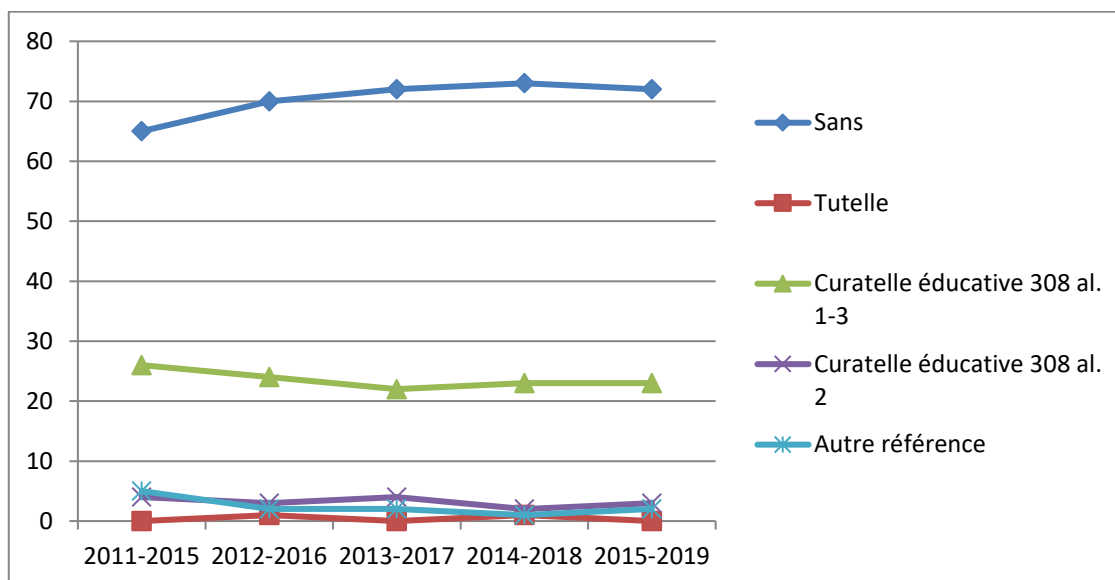
Annexe 11



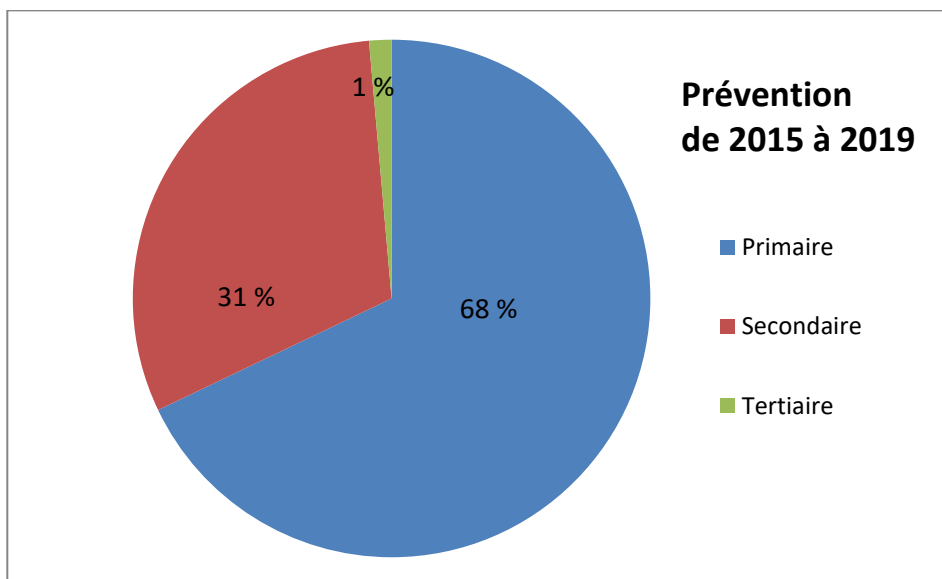
Annexe 12



La collaboration avec les curateurs (26 % des dossiers) est à discuter avec les SSR : orientation vers l'AEMO, complémentarité, objectifs, durée du suivi, etc.



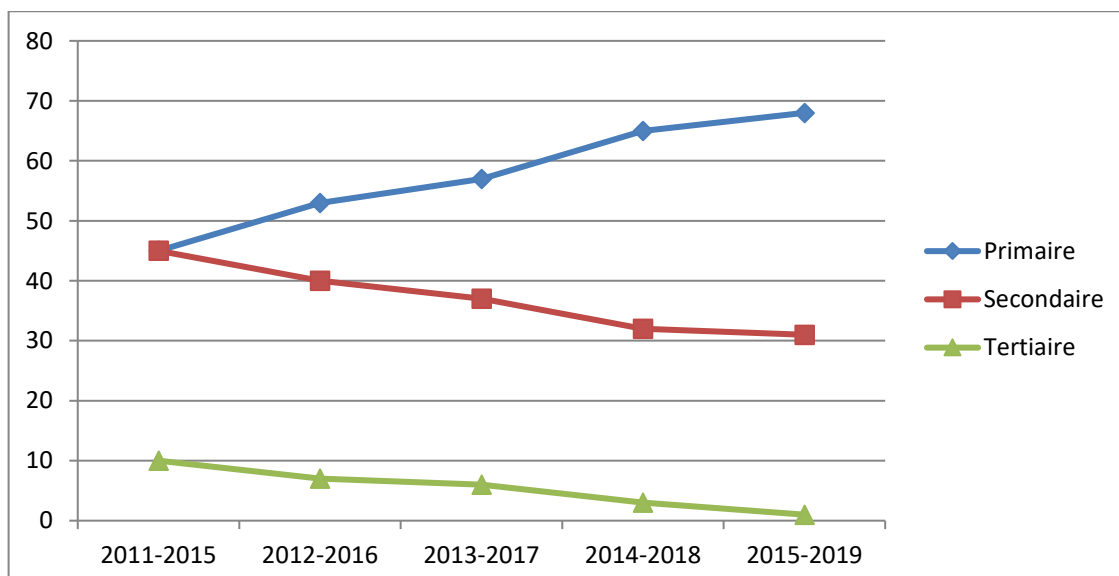
Annexe 13



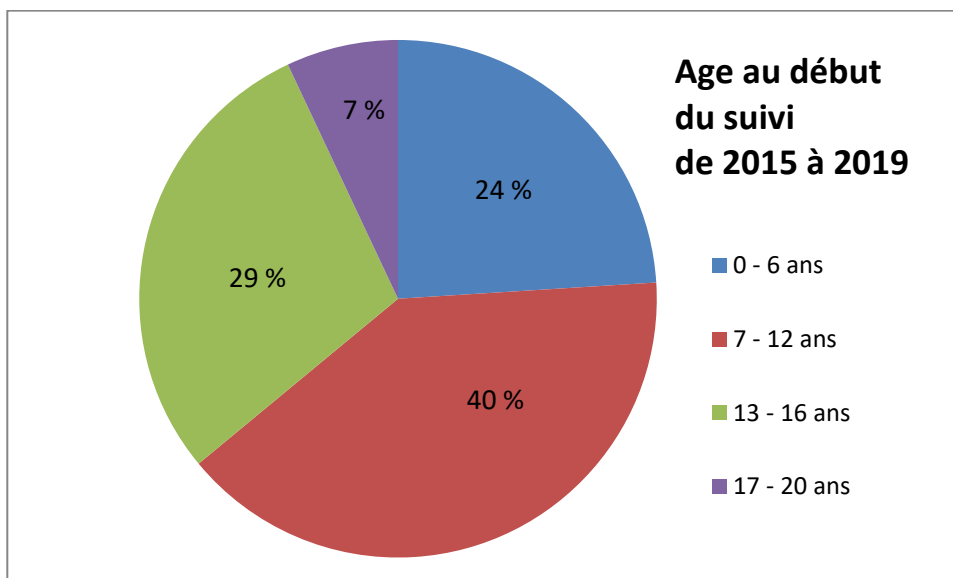
Prévention primaire : intervention précoce à la demande des parents (souvent orientés par une connaissance ou un professionnel du réseau)

Prévention secondaire : situation problématique, en principe déjà suivie par un ou plusieurs professionnels du réseau (SSR, thérapeute, SEI, etc.)

Prévention tertiaire : suivi complexe avec diverses problématiques, souvent après un ou plusieurs placements institutionnels (l'AEMO arrive souvent trop tardivement dans ce genre de situations)



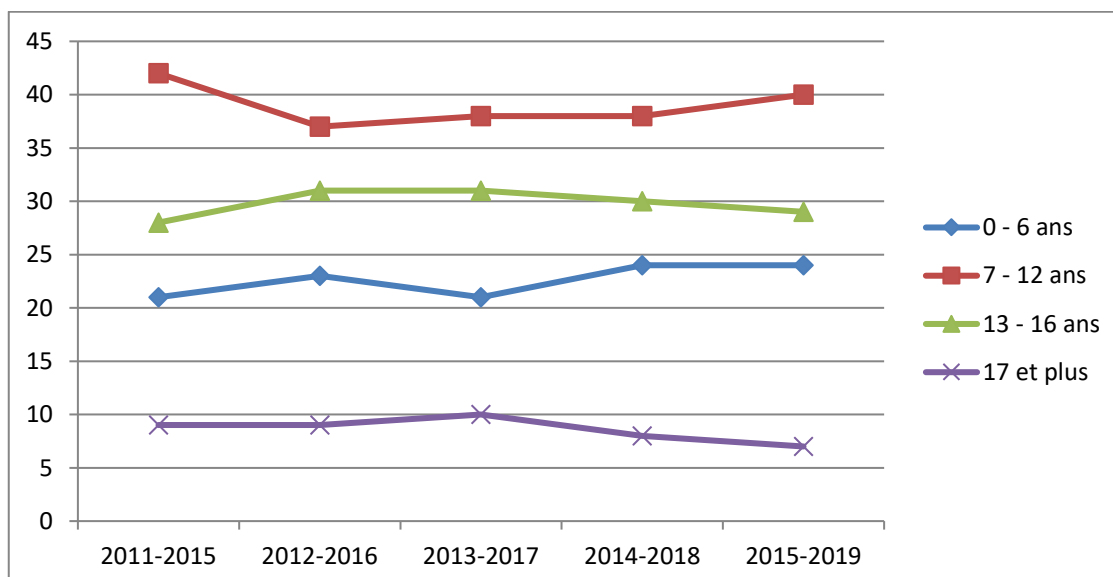
Annexe 14



Age moyen des enfants au début du suivi de 2015 à 2019 : 10,31 ans

Moyenne d'enfants suivis par famille de 2015 à 2019 (5 ans) : 1,63 (350 : 215)

Moyenne d'enfants dans la famille de 2015 à 2019 (5 ans) : 2,26 (350 + 92 + 44 = 486 : 215)



Annexe 15.1



WWW.AEMOJB.CH

INFO@AEMOJB.CH

L'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT EST UNE AIDE OFFERTE AUX FAMILLES DU JURA BERNOIS

DES SOUCIS EN FAMILLE?

- Parents rencontrant des difficultés éducatives
- Communication et relation Parents-Enfants difficiles
- Difficultés apparaissant à l'école ou sur le lieu d'apprentissage
- Jeune ayant besoin d'un soutien pour gérer son quotidien



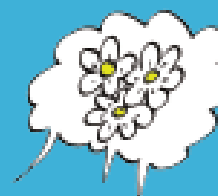
ENSEMBLE NOUS POUVONS...

- Analyser les situations familiales difficiles et trouver des solutions
- Identifier et comprendre les besoins de chacun-e
- Renforcer les compétences familiales
- Faciliter la communication



COMMENT?

- Rencontres régulières à domicile
- Collaboration avec différents partenaires
- Accompagnement limité dans le temps



AEMO du Jura bernois **032 481 37 79**

Place de la gare 3
Case postale 26
2710 Tavannes

Permanence les mardis et
jeudis, de 9 à 11h

Laissez un message en dehors de
ces heures, nous vous
rappellerons dès que possible.